

# DOSSIER DE PRESSE

Lundi 23 juin 2014

## Bureau et Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Les Conseillers Communautaires de la Métropole Rouen Normandie se réunissent le lundi 23 juin en bureau et conseil pour décider des orientations à prendre pour la Métropole.

Urbanisme, développement économique, collecte des déchets, les aides aux petites communes, mobilité durable... autant de thèmes qui seront abordés par les élus communautaires.

### Les principales délibérations du Conseil

#### → Les finances saines de la Métropole

→ Le budget primitif 2014, voté en février dernier, nécessite des ajustements qui permettent de diminuer l'emprunt et de **présenter un désendettement de la CREA de 7,3 millions d'euros**. Concernant le budget principal, les propositions suivantes peuvent être soulignées :

Suite à la dissolution du syndicat du Madrillet au 31 décembre 2013 et à la reprise de la gestion comptable par la Métropole qui devient seule compétente, les nouvelles recettes permettent de couvrir les dépenses suivantes :

- Un complément de crédits de 51 000 € pour la dotation de solidarité aux communes,
- Des dépenses et recettes relatives à la mise en place du service commun de reprographie de la CREA,
- Des crédits liés à des dépenses exceptionnelles dans le cadre du démarrage du Panorama et de l'Historial.

→ Le compte administratif 2013 a été analysé par le Cabinet Michel Klopfer, spécialiste en expertise financière des collectivités.

**Selon lui, la Métropole fait apparaître au terme de l'exercice 2013 une situation financière saine, caractérisée par un taux d'épargne brute de 23,8% (hors attribution de compensation) et une capacité de désendettement de 3,1 ans.**

# DOSSIER DE PRESSE

Ces deux ratios positionnent la collectivité à bonne distance des seuils d'alerte couramment admis, et sont restés relativement stables depuis sa création au 1er janvier 2010, malgré la forte progression des investissements entrepris sur le territoire issu de la fusion.

**La Métropole a compensé l'augmentation de sa dette**, (qui atteint 296 M€ consolidés au 31 décembre 2013) **par des efforts de maîtrise de son épargne brute**. En 2013, elle est ainsi parvenue à relever son autofinancement en jouant à la fois sur le levier des recettes (évolution du versement transport) et sur ses dépenses courantes (renégociation de certains contrats, réalisation d'économies sur certains postes...), tout en conservant des niveaux de prélèvements (Taxe d'habitation, CFE) modérés et notamment inférieurs à la moyenne des Communautés d'Agglomération.

→ **La Métropole a décidé d'augmenter de 8,44 % par rapport à l'année dernière, la dotation de solidarité communautaire en faveur des communes** dans le but de favoriser la péréquation sur le territoire passant ainsi à environ 10 millions d'euros.

L'enveloppe se décompose en plusieurs critères : solidarité, compensation pour la diminution des allocations compensatrice de l'Etat, compensation liées à l'harmonisation du taux de versement transport et dotation compensatrice liées à l'harmonisation du financement de la collecte et du traitement des ordures.

## → Promotion du vélo

Depuis plusieurs années, la Métropole a incité et développé l'usage du vélo grâce aux vélostations (à Rouen, rue Jeanne d'Arc et sur le port de plaisance, Duclair et Elbeuf) qui proposent la location de Velo'r, sur des périodes de courte et longue durée.

**Le dispositif a atteint ses limites et une réflexion s'engage sur la promotion du vélo via l'ESS**, l'Économie Sociale et Solidaire développe en effet des services d'autoréparation adaptés aux besoins des cyclistes avec des ateliers participatifs et solidaires de réparation et de maintenance.

# DOSSIER DE PRESSE

Dans un contexte d'optimisation de l'utilisation des deniers publics, il est proposé aux élus de la Métropole de cesser cette activité le 30 septembre prochain (en 2013, le coût de ce service s'est élevé à 437 000 euros pour 1042 usagers).

## → Une politique de l'habitat responsable et ambitieuse

→ Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation de la politique de l'habitat. Il définit un projet global de développement concerté et équilibré de l'habitat sur une période de 6 ans. Le PLH 2012-2017 définit les différentes actions à poursuivre ou engager par la Métropole et ses partenaires

**En 2013, plus de 2 000 logements ont été mis en chantier sur le territoire dont 60% de logements collectifs**, ce qui est cohérent avec le rythme de croissance démographique et la chute du marché de l'immobilier.

Sur cette même année, au titre des aides à la pierre de l'État, 1 176 logements locatifs sociaux ont été agréés sur le territoire de la Métropole pour une subvention de plus de 1,7 millions d'euros. Plus de 850 logements sociaux ont aussi été réhabilités pour un montant d'1,5 millions d'euros.

**Le bilan de la 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PLH montre que les objectifs ont été respectés.**

→ La Métropole a désormais la possibilité d'arrêter une programmation du logement social pour 2014-2015.

### Programmation de 2014 :

**Le total des projets s'élève à 817 logements** qui se répartissent en :

- 119 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) logements réservés aux ménages dont les revenus sont les plus faibles.
- 589 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) qui représente le logement de base
- 109 PLS (Prêt Locatif Social), logements réservés aux ménages dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond.

# DOSSIER DE PRESSE

## Programmation de 2015 :

Le total des projets inscrits en liste prioritaire **s'élève à 699 logements** répartis en :

- 82 PLAI
- 556 PLUS
- 61 PLS

### → **Une politique de transports en commun efficace et solidaire**

→ Depuis de nombreuses années, la Métropole pratique une **politique volontariste en ce qui concerne la tarification dite solidaire** qui permet aux usagers les plus modestes de bénéficier d'une tarification particulièrement avantageuse.

Les élus de la Métropole Rouen Normandie **décident de diminuer le prix du titre Moderato, qui est accessible notamment aux familles nombreuses et aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions de revenus, de plus de 50%, en le faisant passer de 6,30 € à 3,00 €.**

La CREA va donc bien au-delà de ce qu'impose la loi SRU de 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, qui prévoit à minima une réduction de 50 % pour les titulaires de la CMU.

→ La carte Atoumod, à l'initiative de la Région Haute-Normandie et de la Métropole permet de voyager dans la région sans se soucier des frontières administratives et de la nature des réseaux empruntés (trains, TEOR, bus, métro, tramway...).

**En septembre 2013, la Métropole a lancé l'expérimentation sur la ligne SNCF Rouen / Elbeuf. Le prix du trajet est calculé au kilomètre, en fonction de la destination** (Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Oissel, Tourville-la-Rivière, Elbeuf).

**Cette expérimentation s'est révélée concluante et il a été décidé d'étendre ce dispositif à la rentrée 2014.** Ainsi, toutes les gares d'Agglomérations seront accessibles sur un seul et même titre de transport, ce qui englobe les gares de la Métropole et de la CASE (Communauté d'Agglomération Seine-Eure).

# DOSSIER DE PRESSE

Ce titre permettra également d'utiliser les réseaux de transports urbains de la Métropole (Agglomération de Rouen / réseau ASTUCE), de la CASE (Agglomération Seine Eure / réseau Transbord) et du GEA (Agglomération du Grand Évreux / Transurbain), des lignes ferrées et celles du Département de l'Eure existantes sur les réseaux urbains cités. Les usagers des transports publics pourront, qu'ils soient des voyageurs occasionnels ou des abonnés, acheter et charger tous leurs titres de transport sur ce support unique et rechargeable.

Afin de simplifier la gestion administrative et de faciliter la gouvernance, il est proposé de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un syndicat mixte de transports.

## → Écoquartier Flaubert : création de la ZAC

**Les élus de la Métropole déclarent d'intérêt communautaire et décident la création de la ZAC Écoquartier Flaubert : c'est en quelque sorte la naissance officielle du quartier.**

Avec le terme de la mise à disposition au public de l'étude d'impact, ce sont en effet les phases réglementaires préalables (concertation avec la tenue de 5 réunions publiques, étude d'impact soumise à avis de l'autorité environnementale et mise à disposition du public) qui ont connu une conclusion positive et permettent de créer la ZAC aujourd'hui. Permise par un important travail préparatoire, cette création intervient sur la base des nombreuses études déjà réalisées, du dossier de création, et d'un périmètre délimité et approuvé (avenue Jean-Rondeaux à l'est, rue de la Motte au sud, rue Bourbaki à l'ouest, quai de France et boulevard Béthencourt au Nord).

L'Écoquartier Flaubert représente un fort potentiel urbain au cœur de la Métropole.

**L'opération d'aménagement ambitieuse portée par la Métropole poursuit les trois objectifs suivants :**

- La reconversion des friches et la reconstruction de la ville sur elle-même
- Une position privilégiée à la porte d'entrée Ouest du cœur de la Métropole
- Un quartier mixte avec un grand équilibre entre les fonctions économiques ( 45 à 55%), l'habitat (40 à 50%), les équipements et les espaces publics ( 5 à 10%).

# DOSSIER DE PRESSE

Le programme global prévisionnel d'aménagement de la ZAC doit permettre la réalisation de constructions totalisant environ **450 000 M2 de surface de plancher**. **Le futur quartier accueillera 10 000 habitants, salariés et usagers.**

→ **Les forêts de la Métropole : un poumon vert à préserver, des richesses à valoriser**

**La forêt occupe plus de 21 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la Métropole.** Elle offre une grande diversité écologique liée au positionnement géographique de l'agglomération.

→ **Dans le cadre de sa politique forestière, la Métropole a noué un partenariat privilégié avec l'ONF** qui s'est concrétisé en 2012 par une gestion commune pour les aménagements destinés au public sur l'ensemble des 4 grands massifs domaniaux tels que la forêt verte, la forêt de Roumare, la forêt de la Londe-Rouvray et la forêt du Trait-Maulévrier.

Grâce à ce partenariat étroit, de nombreux équipements ont vu le jour : un sentier balisé à Orival, une portion du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, des circuits équestres au sein du massif du Trait.

**Pour l'année 2014, la Métropole investit près de 153 000 euros sur 208 000 euros,** (coût total pour les opérations d'aménagements des forêts domaniales) afin d'inviter les promeneurs à découvrir et sillonner le territoire en toute sécurité.

→ Le plan d'action de la Charte Forestière de la Métropole prévoit de **valoriser au mieux les nombreuses ressources forestières du territoire.** Or, il est de plus en plus difficile de trouver des terrain à reboiser, sans pour autant que cela soit au détriment de terres agricoles. C'est dans ce cadre que la **Métropole expérimente un dispositif qui consiste à compenser chaque hectare de boisement défriché pour des aménagements portés par la collectivité.**

# DOSSIER DE PRESSE

## Les principales délibérations du Bureau

### → La Métropole soutient la réhabilitation des logements sociaux

La Métropole s'est fixée de nombreux **objectifs pour réaliser une politique de l'habitat communautaire de qualité** : garantir une offre de logements suffisante notamment en matière de logement social, favoriser l'accès à un logement à tous, réhabiliter le logement insalubre, soutenir le logement des personnes défavorisées... C'est pourquoi elle attribue des aides financières sur les communes de :

**Grand-Quevilly** : pour la **rénovation thermique de 127 logements** des immeubles Amaryllis et Marjolaine situés rue Jean Titelouze et rue des Frères Berat. Les travaux consistent à remplacer les menuiseries, isoler les façades, la toiture, le plancher et installer une VMC. **La Métropole attribue 250 000 euros à la SA HLM Quevilly Habitat pour la réalisation de ces travaux.**

**Oissel** : pour remplacer les chaudières et isoler **64 logements** de la résidence Frossard. Le bailleur prévoit réhabiliter l'enveloppe des combles, la toiture et refaire le chauffage. **La SEM Siemor obtient 160 000 euros de la Métropole pour réaliser cette réhabilitation.**

**Saint-Étienne-du-Rouvray** : le Foyer Stéphanaïis a sollicité la Métropole à la hauteur de **203 000 euros pour réhabiliter 58 logements sociaux** rue du Languedoc, rue de Bretagne et rue de Picardie. Cette opération prévoit la rénovation thermique de ces immeubles.

**Tourville-la-Rivière** : la Métropole attribue une aide financière de **225 000 euros à l'Office d'HLM Habitat 76 pour la réhabilitation de 90 logements sociaux** des immeubles les Bleuets et les Primevères. Les travaux consistent à isoler les locaux communs, remplacement des menuiseries, la réfection des terrasses, la modernisation des installations de chauffage.

**Rouen** : au titre des aides à la pierre, la Métropole attribue des subventions sur 97 logements qui se répartissent de la manière suivante :

- 33 900 euros pour 26 logements au niveau du Jardin des Plantes, rue Cuvier
- 30 900 euros pour 16 logements, rue du Renard
- 68 700 euros pour 55 logements, rue du Mail

# DOSSIER DE PRESSE

## → Écoquartier Flaubert : création de la ZAC (voir Conseil)

L'ensemble des phases réglementaires de concertation avec l'étude d'impact et la mise à disposition du public du bilan de cette étude ont été réalisés.

Les observations de l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable trouveront leur réponse dans le cadre des études ultérieures liées à la réalisation de l'opération d'aménagement.

**Le bilan de la concertation encourage donc à poursuivre le projet de création de la ZAC de l'Écoquartier Flaubert. Elle est aussi reconnue par délibération d'intérêt communautaire.**

## → Profondément attachée à l'égalité des droits et des chances

La Métropole a signé un plan d'insertion en faveur des personnes handicapées pour favoriser les maintiens dans l'emploi et recruter des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, elle s'engage à développer ses actions en faveur de l'insertion au sein de la collectivité, des personnes handicapées.

**Signé le 6 février 2013, le Plan territorial d'actions de lutte contre les discriminations, mené par la Métropole** aux côtés de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et économiques, a vocation à valoriser les nombreuses actions de prévention des discriminations existantes sur le territoire de la Métropole, à promouvoir de nouvelles actions, dans les domaines de l'emploi, des études, des stages mais aussi du logement, du sport, de la santé...

## → La Métropole soutient la filière numérique sur son territoire

Situé à Innopolis en connexion avec le Technopôle du Madrillet, ce pôle numérique sert de base à l'émergence et à l'essor de la filière régionale Numérique soutenue par la Région.

Pour encourager les acteurs du numérique, la Métropole Rouen Normandie et la Région Haute-Normandie viennent de candidater au *Label French Tech* qui désigne tous les talents qui font le numérique en France. Les entrepreneurs bien sûr, mais aussi tous ceux et celles qui construisent la dynamique numérique dans notre pays : les investisseurs, les ingénieurs, les designers, les marketeurs, les chercheurs, les étudiants, les associations, les blogueurs, les opérateurs publics, etc.

# DOSSIER DE PRESSE

Parallèlement, Rouen Normandy Invest (Agence de Développement Économique) propose **les 26 et 27 juin un événement autour du numérique**. Cette manifestation présentera aux start-ups internationales les lieux emblématiques du numérique sur le territoire. **Pour soutenir cette manifestation, la Métropole attribue à Rouen Normandy Invest une subvention de 7 000 euros.**

→ **une politique tournée vers la jeunesse et la culture**

→ **Les 28 et 29 septembre se déroule la 19<sup>ème</sup> édition du festival de BD NormandieBulle**. Dans ce cadre, la Métropole accorde à la Ville de Darnétal une subvention de 6 500 euros pour l'organisation, avec les accueils de loisirs, de séances d'initiation à la bande dessinée.

→ **soucieuse de la qualité de son environnement**

La Métropole, la Ville du Trait et le Parc naturel des Boucles de la Seine Normande mènent un plan de gestion conservatoire des habitats et des espèces sur le marais du Trait (site Natura 2000 de 114 hectares). **Il a été décidé d'étendre le périmètre de ce plan jusqu'à une filandre en bord de Seine**. Ce site constitue une zone de frayère intéressante pour la faune et la flore ainsi qu'un axe privilégié pour le déplacement des espèces, telles que les anguilles.

## Contacts

Sophie CHARBONNIER  
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie  
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21  
[sophie.charbonnier@la-crea.fr](mailto:sophie.charbonnier@la-crea.fr)